



Communiqué de presse

Formation et renforcement de capacités des bénéficiaires du PAVIE : la DER/FJ s'appuie sur le 3FPT

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet formation et renforcement de capacités des bénéficiaires du Projet d'appui et de valorisation des initiatives entrepreneuriales (PAVIE), la Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) a noué des partenariats stratégiques avec certaines structures d'accompagnement dont le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT). La DER/FJ qui prend ainsi en charge l'identification et le financement des besoins en formation des bénéficiaires du PAVIE, s'appuie notamment sur le 3FPT pour le déroulement des activités de formation.

Ainsi, grâce à ce partenariat entre la DER/FJ et le 3FPT, plus de 425 bénéficiaires du PAVIE ont d'ores et déjà pu bénéficier de formation en éducation financière et comptabilité simplifiée, à l'échelle du territoire, dans les zones de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Dagana, Talbakher, Médina Chérif, Mbilor, Fatick, Toubacouta, Bassoul, Kaolack, Richard-Toll et Thiès pour un coût global de 50 millions de FCFA. Pour 2023, la nouvelle convention entre la DER/FJ et le 3FPT, d'un montant de 500 millions de FCFA, permettra la formation de 4 800 bénéficiaires du PAVIE.

Le PAVIE contribue considérablement à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes grâce à la promotion de l'entrepreneuriat et la densification du tissu économique des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en proposant notamment un accompagnement technique et financier aux initiatives entrepreneuriales ciblées.

Ce projet mis en œuvre par la DER/FJ, est financé par l'Etat du Sénégal, la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement. Le PAVIE a pour objectifs le financement de 14 000 initiatives entrepreneuriales, la création de 154 000 emplois dont 60%



destinés aux femmes, l'accompagnement de 2 200 entreprises pour favoriser leur transformation digitale et leur formalisation, la formation et le renforcement de capacités de 27 000 entrepreneurs dont plus de 15 000 femmes.

Conformément aux orientations du Chef de l'Etat Monsieur Macky Sall, ces deux structures dédiées à la formation et à la promotion de l'entrepreneuriat que sont le 3FPT et la DER/FJ travaillent en parfaite synergie en mutualisant leurs interventions. Le 3FPT se charge ainsi de la formation des entrepreneurs sélectionnés avant que ces derniers puissent obtenir un financement de la part de la DER/FJ pour la réalisation de leurs projets entrepreneuriaux. La réciproque s'applique également, pour permettre aux bénéficiaires d'un financement de la DER/FJ d'être accompagnés par le 3FPT dans le cadre de la formation et du renforcement de capacités.

A propos du 3FPT :

Créé par décret n° 2014-1264 en date du 07 octobre 2014, le Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique est une structure d'utilité publique mise en place par le Gouvernement du Sénégal pour apporter une réponse concrète aux besoins en renforcement de capacités du secteur privé et favoriser l'employabilité des jeunes. Le 3FPT a pour principale mission de financer les projets de formation des personnels des entreprises et membres des organisations professionnelles, des structures de formation et des jeunes en quête de qualification.

A propos de la DER/FJ :

Créée par le décret 2017-2123 du 15 Novembre 2017, la Délégation à l'Entrepreneuriat des Jeunes et des Femmes (DER/FJ) est une initiative du chef de l'Etat pour promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes à travers un appui financier et/ou technique. L'objectif de la DER/FJ est de contribuer à la structuration de chaînes de valeur dans les



secteurs prioritaires de l'économie nationale, afin de favoriser l'inclusion financière et socio-économique des femmes et des jeunes par le biais de l'entrepreneuriat. La DER/FJ propose une offre souple et flexible incluant financement, formalisation et formation des cibles. Son action s'inscrit dans un engagement de transparence et d'équité territoriale.